



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information **SÉCHERESSE** des Côtes-d'Armor



À compter du 08 juillet 2026,
la zone sud est placée en alerte
sécheresse et **le reste du département**
est placé en vigilance sécheresse

En zone d'alerte sécheresse, les principales restrictions d'eau temporaires sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs de 8h à 20h ;
- interdiction d'arroser des potagers de 10h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades ou encore les véhicules ;
- interdiction de manœuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction de la consommation d'eau à usage professionnel.



VigiEau